

Chapitre 6 L’AFFIRMATION DES ROIS CAPETIENS (XI^{ÈME} – XV^{ÈME} SIECLES)

Quand en 987 Hugues Capet renverse la dynastie carolingienne (descendants de Charlemagne) et s’assied sur le trône, il ne se doute pas que sa dynastie (les Capétiens) va garder le pouvoir pendant plusieurs siècles. Son pouvoir est faible et le domaine royal est limité à la région parisienne.

Comment légitimer son pouvoir ?

Pour ne pas être à leur tour chassé du trône, les Capétiens légitiment leur dynastie.

- D’une part, en s’inventant une légitimité politique, avec des ancêtres prestigieux. Ils prétendent être les descendants de dynasties, les Mérovingiens (descendants de Clovis) et les Carolingiens (descendants de Charlemagne) ; ils s’inventent même un ancêtre glorieux, Francus, prince troyen imaginaire.
- D’autre part, ils cherchent à imposer une légitimité religieuse, grâce à la cérémonie du sacre. Durant ce rituel, le roi devient le « lieutenant de Dieu sur Terre », choisi par lui, oint par l’huile de la Sainte Ampoule et porteur des « regalia », c’est-à-dire les insignes royaux : l’anneau, la couronne, le sceptre, la main de justice, les éperons d’or et l’épée.

Comment agrandir le royaume ?

- Par la guerre : Philippe Auguste (bataille de Bouvines en 1214 contre Anglais et Allemands), Charles VII en chassant les Anglais à la fin de la Guerre de Cent Ans au XV^{ème} siècle.
- Par des alliances matrimoniales (mariages) : au XIII^{ème} siècle, Philippe le Bel épouse Jeanne de Navarre ; au XV^{ème} siècle, Charles VIII convole en noces avec Anne de Bretagne.

Comment administrer le royaume ?

- Les rois de France ont imposé leur monnaie à leur effigie.
- Ils ont imposé l’usage du français pour les actes officiels (1539, ordonnance de Villers-Cotterêts), délaissant ainsi le latin.
- Ils ont levé de nouveaux impôts
- Ils ont mis sur pied une armée royale, qui leur a permis de punir les grands seigneurs rebelles et de ne plus payer les services de mercenaires étrangers.
- Enfin, ils se sont faits épauler par des hommes dévoués, qui les représentaient dans les provinces, pour lever les impôts et rendre la justice : les sénéchaux et les baillis.

Les rois siégeaient à Paris (château de Vincennes) et étaient inhumés en la nécropole de Saint-Denis.

C’est ainsi que disparut la féodalité, et qu’apparut peu à peu un État monarchique.